



SOMMAIRE

	Page
Point 27 de l'ordre du jour:	
Développement économique des pays sous-développés (suite):	
a) Question de la création d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique: rapport du Comité <i>ad hoc</i> (suite).....	249

Président: M. Mohammad MIR KHAN (Pakistan).

POINT 27 DE L'ORDRE DU JOUR

**Développement économique des pays sous-développés (A/3154, A/3192) [suite]:**

**a) Question de la création d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique: rapport du Comité *ad hoc* (A/3134 et Corr.2, A/C.2/L.296, A/C.2/L.300, A/C.2/L.315) [suite]**

1. M. LOUGH (Nouvelle-Zélande) souligne que son gouvernement n'est pas opposé en principe à la mise en œuvre d'un programme d'assistance multilatérale sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, il estime que, dans les circonstances actuelles, toute mesure tendant à accélérer la création du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique, telle que l'élaboration de statuts, serait prématurée. Rédiger les statuts avant que les principaux contributeurs ne soient en mesure de décider s'ils contribueront au Fonds spécial, et de quelle manière, pourrait compromettre ultérieurement l'utilité du Fonds. En réalité, comme l'a fait remarquer le représentant de l'Italie, toute décision qui pourrait être interprétée comme une tentative en vue de forcer la main aux contributeurs éventuels risquerait de susciter des réactions négatives quand on demandera des contributions en faveur du Fonds. En outre, en élaborant des statuts dans la conjoncture actuelle, alors qu'il existe encore de telles divergences de vues quant au rôle et à la structure du Fonds, on risque de mettre sur pied un organe auquel certains Etats Membres, comme les Etats-Unis d'Amérique, dont la participation est essentielle au succès de l'entreprise, devraient refuser leur appui. Comme l'a dit le représentant de la Turquie, on se trouve en présence d'un cas où la règle de la majorité ne peut jouer. La délégation néo-zélandaise sera donc dans l'impossibilité de voter en faveur des projets de résolution dont la Commission est saisie et elle recommande instamment à leurs auteurs de ne pas insister pour qu'ils soient mis aux voix. La délégation néo-zélandaise croit que d'utiles travaux préparatoires pourraient être faits par le Comité *ad hoc* et elle a noté avec satisfaction la déclaration de la délégation des Etats-Unis sur ce point (430<sup>ème</sup> séance).

2. Tout en félicitant le Comité *ad hoc* de son rapport intérimaire (A/3134 et Corr.2), la délégation néo-

zélandaise doit signaler qu'à plusieurs reprises les vues de son gouvernement n'ont pas été exposées avec toute l'exactitude souhaitable. C'est ainsi que, contrairement à l'impression qui se dégage du paragraphe 31, le Gouvernement néo-zélandais a déclaré que si le Fonds était créé, son activité devrait être sujette à un examen après une période de cinq ans. Au paragraphe 75, la Nouvelle-Zélande est citée parmi les pays qui estiment que, pour déterminer si telle ou telle entreprise doit bénéficier d'un prêt ou d'un don, on devrait faire une distinction entre les projets rentables et les projets non amortissables. En réalité, de l'avis de la Nouvelle-Zélande, ce n'est là qu'un des éléments dont il faudra tenir compte dans le choix de la forme d'assistance à octroyer. Enfin, au paragraphe 92, la Nouvelle-Zélande est classée parmi les pays qui envisagent le Fonds comme une administration, un organe, indépendant ou autonome, créé dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies ou étroitement relié à elle; en réalité, le Gouvernement néo-zélandais a recommandé que le Fonds soit une administration distincte dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et que des dispositions soient prises pour assurer une étroite collaboration entre le Fonds et les institutions spécialisées; ses vues se rapprochent donc bien davantage de celles du groupe de pays comprenant la Birmanie et le Royaume-Uni. La délégation néo-zélandaise serait reconnaissante au Comité *ad hoc* de bien vouloir tenir compte de ces observations au moment où il rédigera son rapport définitif.

3. M. MARIN PAREJA (Bolivie) dit que, de l'avis de sa délégation, on ne pourra résoudre efficacement le problème du développement économique tant que l'on n'aura pas trouvé le moyen de financer les travaux d'infrastructure économique et sociale indispensables pour assurer le succès de toutes les autres mesures d'assistance. Le Fonds spécial que l'on envisage de créer pour répondre à ce besoin a fait l'objet d'études détaillées de la part de divers organes des Nations Unies; les auteurs des nombreux rapports publiés à ce sujet ont été unanimes à en recommander la création et ils ont tous insisté sur la nécessité de le mettre en route aussitôt que possible. Il est certain que le moment est venu de décider de créer le Fonds.

4. Dans ces conditions, la délégation bolivienne a regretté d'entendre le représentant de l'Australie déclarer que l'élaboration d'un projet de statuts était prématurée et qu'il était souhaitable de continuer les études entreprises. Or ces études se poursuivent depuis 1949, date à laquelle M. Santa Cruz, représentant du Chili, a fait part de son idée, mais très peu de progrès réels ont été accomplis en dépit de déclarations de bonne volonté maintes fois réitérées. On peut craindre sérieusement que l'idée d'un Fonds spécial ne disparaisse sous une avalanche de rapports, tandis que la situation continue de s'aggraver et que l'écart s'accroît entre le rythme de développement des pays économiquement évolués et celui des pays économiquement arriérés. S'il n'est pas

remédié à cet état de choses, les niveaux de vie s'abaisseront inévitablement dans les pays sous-développés, dont la balance des paiements sera de plus en plus défavorable. Le malaise social s'accroîtra et les pays industrialisés ne verront pas se réaliser les espoirs qu'ils placent dans le développement du commerce international et l'acquisition de nouveaux débouchés pour leurs articles manufacturés. Dans ces conditions, la délégation bolivienne ne peut s'empêcher de féliciter le Gouvernement français de la décision généreuse et constructive qu'il a prise de réserver 15 millions de dollars pour le Fonds spécial envisagé.

5. Bien que l'on comprenne aisément que le Gouvernement des Etats-Unis hésite à demander aux contribuables d'acquiescer de nouveaux impôts pour venir en aide à l'étranger, la récente déclaration du représentant des Etats-Unis n'est guère encourageante. On peut espérer néanmoins que les Etats-Unis, conscients de la place prépondérante qu'ils occupent dans le monde, ne se contenteront pas d'un rôle passif. Les Etats-Unis soutiennent depuis le début que la création d'un Fonds spécial doit être subordonnée aux progrès que l'on pourra réaliser sur la voie du désarmement mondial sous contrôle international; cependant, le moment est venu de décider si l'on peut attendre, pour créer une institution dont l'importance et le caractère d'urgence ont été pleinement reconnus à maintes reprises, que les tensions internationales se soient suffisamment relâchées et que le désarmement soit possible. Il s'agit, en réalité, de deux problèmes différents et la solution de l'un ne peut être subordonnée à la solution de l'autre. Les difficultés économiques contre lesquelles se débattent les pays sous-développés contribuent, il faut le reconnaître, à accroître les tensions internationales.

6. A la 427<sup>ème</sup> séance, les représentants de certains pays industrialisés, y compris les Etats-Unis, se sont opposés à ce que l'on modifie ou que l'on supprime, dans un des projets de résolutions relatifs à l'industrialisation des pays sous-développés (A/C.2/L.305), le passage selon lequel "les pays industrialisés ont clairement indiqué qu'ils étaient disposés à coopérer aux efforts déployés" en vue de promouvoir l'industrialisation des pays sous-développés. Or, le Fonds spécial étayerait considérablement ces efforts: c'est pourquoi la délégation bolivienne espère que la Commission réservera un accueil très favorable au projet de résolution des 39 puissances (A/C.2/L.315). L'adoption de ce projet permettrait de donner une forte impulsion au développement économique des pays sous-développés, car les travaux d'infrastructure non amortissables ne relèvent pas de la compétence des institutions financières internationales existantes et ne peuvent être financés qu'au moyen du capital public international qu'un fonds spécial des Nations Unies aiderait à canaliser.

7. M. RAJAPATHIRANA (Ceylan) dit que son pays a constaté que des institutions comme le Fonds monétaire international, la Société financière internationale et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, malgré leur action admirable et la portée internationale de leur activité sont incapables, en raison de leur structure, de leurs statuts et des modalités de leurs opérations, de pourvoir aux besoins financiers pressants des pays sous-développés. Ceylan a aussi constaté que l'aide bilatérale si souhaitée et si utile qu'elle soit, est souvent une cause de tension et de malentendus, tant dans les pays bénéficiaires que dans les pays voisins. Il est donc manifeste que les deux modes d'assistance financière qui s'offrent aux pays

sous-développés sont insuffisants. Or il s'agit d'un problème que l'ensemble des Nations Unies doit résoudre, comme le stipule l'Article 55 de la Charte. Il ressort du rapport du Conseil économique et social (A/3154) et de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1955* (E/2864) d'une part, que l'écart qui existe entre le niveau de vie et l'état de développement des pays développés et ceux des pays moins développés tend à s'accroître progressivement et, d'autre part, que le développement économique des régions sous-développées pourrait servir les intérêts non seulement de ces régions elles-mêmes, mais aussi du monde entier. Pour ces raisons, il est normal de demander si l'Organisation fait assez, dans le cadre de ses programmes actuels, pour les pays sous-développés.

8. Le grand mal dont souffrent ces pays est la faiblesse du revenu par habitant et toutes ses conséquences, notamment la lenteur du développement économique et l'instabilité économique et, par suite, l'instabilité politique. Pour les pays qui ne sont pas prêts à adopter des méthodes brutales, l'assistance financière extérieure est la seule solution. Toutefois, les ressources actuelles sont insuffisantes. L'Organisation des Nations Unies l'a reconnu dès 1949 et l'idée d'un Fonds spécial s'est cristallisée en 1952. Depuis lors, on a fait de nombreuses études qui concluent toutes à l'opportunité de créer le Fonds. Il y a donc lieu de se demander pourquoi les pays industrialisés montrent maintenant si peu d'empressément à donner leur appui à une proposition concrète. Ces pays se justifient en citant la charge très lourde que représente pour leur budget le réarmement rendu nécessaire par les tensions politiques internationales, alors qu'en réalité les tensions mondiales sont en parties dues à la course aux armements et à l'instabilité économique. De plus, comparé au coût des mesures de défense, le coût de la création du Fonds serait négligeable et Ceylan est persuadé que les pays très développés pourraient participer au Fonds sans nuire à leurs programmes de défense. C'est dans cette conviction que la délégation ceylanaise s'est jointe à d'autres pour présenter le projet de résolution des 39 puissances qui vise à faciliter la création du Fonds. Il n'est pas question d'essayer de faire pression sur les pays dont l'appui est essentiel au succès du Fonds.

9. Certaines délégations ont dit qu'il était inopportun, soit de créer le Fonds spécial dès maintenant, soit d'en rédiger les statuts, soit même d'examiner quelles mesures supplémentaires il faut prendre pour permettre sa création. Ils ont fait valoir que certains pays n'ont pas répondu au questionnaire du Secrétaire général. De l'avis du représentant de Ceylan, le fait que des gouvernements n'aient pas répondu à un questionnaire n'est pas une raison valable pour arrêter l'action de l'Organisation. On a aussi tiré argument du fait qu'il existe de grandes divergences de vues entre les 46 gouvernements qui ont répondu. Or ces divergences sont tout à fait normales étant donné les différences naturelles, économiques et politiques qui existent entre ces pays. En tout cas, tous les gouvernements ont, dans leur réponse, reconnu la nécessité de créer un Fonds spécial. La délégation ceylanaise estime donc qu'il faut rédiger un projet de statuts à soumettre au Conseil économique et social et, ensuite, à l'Assemblée générale lors de sa douzième session. Il ne manque pas de données pour servir de base aux travaux du Comité *ad hoc*. Les organes des Nations Unies ont élaboré toute une documentation depuis quatre ans et même davantage. Le rapport du comité des Neuf (E/2381) est une excellente source de renseignements. D'ailleurs, on ne

demande au Comité *ad hoc* que de rédiger un projet, que l'on aura amplement la possibilité de discuter et de modifier avant de l'adopter.

10. D'aucuns ont affirmé que, puisque les Etats-Unis, appelés à être le principal pays contribuant, étaient hostiles à la proposition, il ne fallait rien faire. C'est, de l'avis du représentant de Ceylan, présenter sous un jour faux l'attitude des Etats-Unis. Ce que leur représentant a dit, c'est que les Etats-Unis ne peuvent ni souscrire à la rédaction de statuts à l'heure actuelle ni envisager de verser une contribution à un nouveau fonds dans les circonstances actuelles; il a, cependant, assuré la Commission que sa délégation était prête à examiner toute suggestion relative à la possibilité de confier une nouvelle étude au Comité *ad hoc*. Ceylan a une grande confiance dans la politique des Etats-Unis et elle est persuadée que l'attitude des Etats-Unis n'est pas inflexible au point que la Commission ne puisse trouver le moyen de gagner leur appui et leur participation active en vue d'atteindre un objectif qu'ils approuvent manifestement, objectif qu'au demeurant tous les pays doivent viser en vertu de l'Article 55 de la Charte des Nations Unies.

11. M. KHOGALI (Soudan) reconnaît qu'il est peut-être impossible à tous les pays d'atteindre un niveau de développement analogue, mais le trait le plus alarmant de la situation économique actuelle est l'écart qui s'accroît rapidement entre les pays développés et les pays sous-développés. Le commerce international se développe, mais cette expansion résulte de l'augmentation du volume et de la valeur des échanges entre pays industriels dont le développement a atteint un certain niveau.

12. On a fait beaucoup par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, ainsi que par le truchement d'organisations régionales comme le Plan de Colombo pour la coopération économique et le développement de l'Asie du Sud et du Sud-Est, pour faciliter le développement. L'assistance technique, par exemple, aide de nombreux pays sous-développés, mais plusieurs de ces pays ont des programmes de développement qu'ils ne peuvent pas financer avec leurs ressources nationales. La Banque et le Fonds monétaire international ne peuvent pas satisfaire à toutes les demandes, et de toute façon ces organismes ne s'intéressent pas particulièrement aux pays sous-développés; au moment de leur création, le monde se préoccupait essentiellement de réparer les dommages de guerre et de restaurer l'économie des pays dévastés. La plupart des problèmes de l'après-guerre ont été résolus et certains des pays qui ont le plus souffert ont même dépassé leur rythme de production d'avant guerre. En revanche, les problèmes qui se posent dans les pays sous-développés attendent encore une solution. C'est pourquoi la délégation soudanaise préconise la création prochaine du Fonds spécial.

13. Le Comité *ad hoc*, dont elle approuve les recommandations, mérite d'être loué pour son excellent rapport intérimaire. Le Fonds spécial pourrait commencer à fonctionner avec les ressources dès maintenant disponibles, et il y a lieu d'espérer que le versement de 250 millions de dollars ne dépassera pas les moyens des gouvernements qui ont approuvé le projet. Le chiffre de 100 millions de dollars, qui a été mentionné, est incontestablement modeste. Les contributions doivent être volontaires et il faudrait fixer un barème minimum pour les membres participants. Les questions relatives aux monnaies et aux modalités de versement

ne sont pas insolubles, et il ne devrait pas être difficile non plus d'établir ultérieurement un règlement concernant les conditions d'octroi des prêts et l'attribution des priorités.

14. Le représentant du Soudan ne partage pas le pessimisme de certaines délégations. Il n'y a pas de raison pour que le Fonds spécial ne soit pas sainement organisé et administré. Un retard supplémentaire est injustifié, car les besoins sont urgents. La plupart des délégations, des pays évolués aussi bien que des pays peu développés, sont en faveur de la création prochaine du Fonds spécial, et M. Khogali espère que celles qui ont exprimé des doutes à ce sujet modifieront leur attitude. Des inquiétudes analogues, exprimées au cours des discussions qui ont précédé la création de la Banque, du Fonds monétaire international et de l'Administration de l'assistance technique, se sont révélées sans fondement.

15. La création du Fonds spécial ne doit pas être subordonnée au désarmement; il n'en est pas moins exact qu'une grande partie des ressources mondiales est consacrée à des entreprises stériles et qu'une faible proportion des ressources affectées aux armements élèverait le niveau de vie dans le monde entier.

16. C'est pour ces raisons que la délégation soudanaise présente, avec d'autres délégations, le projet de résolution des 39 puissances.

17. M. LAWRENCE (Libéria) est heureux qu'en majorité, les Etats Membres reconnaissent que le progrès économique des pays sous-développés devrait être accéléré. Comme l'indiquent les divers rapports dont la Commission est saisie, il existe un net écart entre le rythme du progrès économique des pays économiquement développés et celui des pays sous-développés. Après avoir attentivement étudié la question, on a conclu que la création d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique serait probablement le meilleur moyen d'accélérer le progrès économique des pays sous-développés.

18. Si la création du Fonds spécial devait être subordonnée au désarmement mondial, le Fonds aurait peu de chances de jamais exister. Il est déconcertant de constater que l'on établit un lien entre la création du Fonds spécial qui doit être un instrument de paix et de progrès humain et le résultat de négociations sur le désarmement. Le Fonds spécial a pour principal objectif d'aider les pays sous-développés à assurer leur développement économique au moyen de prêts qui, de l'avis de la plupart des délégations, devraient être remboursables. M. Lawrence reconnaît que toute assistance, sous quelque forme qu'elle soit fournie, devrait être remboursée à long terme. La plupart des pays sous-développés désirent une aide et non des dons. Il ressort des déclarations d'un grand nombre de représentants de pays sous-développés, qu'il se pose, dans chacun d'entre eux, des problèmes qu'il est essentiel de résoudre si l'on veut réaliser de réels progrès.

19. Il est regrettable que la plupart des principaux contributeurs éventuels aient déclaré que le moment n'était pas encore venu de créer le Fonds spécial et que même la rédaction de ses statuts était prématurée. Il est décourageant de devoir attendre, pour s'efforcer de porter remède à la faim et à la misère, une amélioration du climat international.

20. Le représentant du Libéria n'est pas opposé au projet de résolution des 39 puissances et il espère sincèrement que l'élaboration d'un projet de statuts ne

sera pas considérée comme un défi ou un moyen de faire pression sur les pays plus fortunés qui ne jugent pas opportun, pour le moment, de créer le Fonds spécial.

21. M. OMPI (Indonésie) relève que, dans son rapport intérimaire, le Comité *ad hoc* a souligné qu'il ne fallait pas considérer ses conclusions isolément, mais les rapprocher de la première et de la deuxième partie du rapport.

22. Il est généralement admis que les pays sous-développés doivent se charger eux-mêmes de leur développement économique mais, à moins d'une aide extérieure, il est peu probable que la formation de capital s'effectue dans ces pays à un rythme satisfaisant. D'autre part, il faut reconnaître que ce n'est pas à eux qu'il appartient d'assurer l'expansion équilibrée de l'économie mondiale. Dans ces conditions, il est encourageant de noter qu'au cours des dernières années, on s'est de plus en plus accordé à reconnaître que le meilleur moyen pour les pays économiquement avancés de contribuer à favoriser le développement intégré de l'économie mondiale est de renforcer les possibilités actuelles d'aide financière internationale qui sont insuffisantes. La création du Fonds spécial représenterait un progrès remarquable à cet égard, car elle permettrait de combler en partie l'écart qui existe entre les capitaux dont les pays sous-développés ont besoin et ceux qu'ils peuvent accumuler par eux-mêmes.

23. Les divers programmes d'assistance technique, la Banque, le Fonds monétaire international et la Société financière internationale ne suffisent pas à résoudre les problèmes financiers des pays sous-développés. Ce n'est d'ailleurs pas à cette fin qu'ils ont été créés. Il appartient au Fonds spécial d'aider ces pays à établir les fondements d'une vie meilleure. C'est pourquoi l'Indonésie est l'une des 39 puissances qui ont déposé le projet de résolution tendant à l'élaboration d'un projet de statuts. Il ne serait d'aucune utilité de soumettre à nouveau tous les détails techniques concernant la création du Fonds spécial à un examen approfondi.

24. Le Comité *ad hoc* s'est fort bien acquitté de sa tâche et, comme le Conseil économique et social, le représentant de l'Indonésie estime que son rapport intérimaire est un document précieux et instructif. Ce rapport contient une analyse d'opinions qui pourrait servir de base pour l'élaboration d'un projet de statuts qui serait soumis à l'Assemblée générale à sa douzième session.

25. Au lieu d'insister sur les divergences de vues qui existent sur des points de détail, la Commission devrait s'efforcer d'élargir le terrain d'entente qu'il est possible de trouver. C'est lorsque le projet de statuts aura été soumis à la Commission qu'il sera opportun de réexaminer attentivement la question du Fonds spécial. Subordonner la création du Fonds spécial au désarmement est méconnaître l'importance de la coopération internationale en vue du développement économique.

26. M. Ompi est reconnaissant envers ceux des pays développés qui, en s'engageant à appuyer le Fonds spécial, ont montré qu'ils comprenaient l'importance que revêt pour eux la grande révolution sociale et humaine qui a lieu actuellement dans les pays sous-développés. La création du Fonds spécial ne doit pas être différée. Il est certain qu'au stade initial, le Fonds ne sera pas en mesure de répondre à tous les besoins, mais le développement des pays sous-développés est d'une telle importance, si l'on veut assurer l'expansion régulière de l'économie mondiale, que l'entreprise n'en mérite pas moins d'être tentée. En conséquence, le

représentant de l'Indonésie exprime l'espoir que les membres de la Commission se prononceront en faveur du projet de résolution des 39 puissances.

27. M. SISOUK (Laos) dit que son gouvernement s'est engagé à apporter son plein appui au Fonds spécial, lorsqu'il a répondu au questionnaire. La création du Fonds spécial permettrait à l'Organisation des Nations Unies de résoudre le problème fondamental du développement de l'infrastructure dans les pays sous-développés. Ni les programmes d'assistance technique, ni la Banque, pas plus que le Fonds monétaire international ou la Société financière internationale, n'ont permis à l'Organisation de trouver une solution satisfaisante à ce problème.

28. Le développement de l'infrastructure ne donne pas des résultats immédiats. La construction d'un hôpital ou la mise en œuvre d'un projet d'irrigation ne se produisent pas automatiquement par un accroissement des recettes en devises. Il en résulte que ce genre de projet est souvent négligé dans les programmes d'aide bilatérale; il est donc particulièrement souhaitable que l'Organisation s'attaque à ce problème par l'intermédiaire du Fonds spécial. Malheureusement, bien que certains pays aient exprimé le désir d'apporter leur coopération financière à la création du Fonds spécial, beaucoup de grandes puissances ont fait savoir qu'elles n'étaient pas disposées, pour le moment, à fournir leur contribution et les raisons de cette attitude sont assurément solides.

29. Dans le projet de résolution des 39 puissances, on propose d'élaborer un projet de statuts. Le représentant du Laos n'est pas hostile à cette proposition, mais il est loin d'accueillir avec enthousiasme l'idée d'entreprendre des études aussi théoriques. Il espère que la composition du Comité *ad hoc* sera élargie afin de tenir compte de l'admission de nouveaux Membres à l'Organisation.

30. Il serait préférable que le Comité *ad hoc* concentre ses efforts sur certaines questions urgentes plus limitées dans leur portée et leurs incidences financières, de telle sorte que l'on puisse obtenir rapidement des résultats positifs. Le représentant du Laos pense en particulier à la situation difficile dans laquelle se trouvent les pays sous-développés qui viennent d'accéder à l'indépendance. Cette situation est quelque peu paradoxale: l'Organisation a favorisé la création de ces nouveaux Etats; mais en même temps elle leur a octroyé une assistance technique si limitée que ses effets sont à peine perceptibles. Il incombe tout particulièrement à l'Organisation de veiller sur le sort de ces pays et elle devrait leur accorder un traitement préférentiel en leur fournissant une aide spéciale qui prendrait la forme d'un fonds particulier ou d'une assistance technique qui viendrait s'ajouter aux sommes très limitées qui leur sont octroyées actuellement. Par "pays qui vient d'accéder à l'indépendance", on pourrait entendre un pays qui est devenu indépendant après la seconde guerre mondiale.

31. Ces points méritent d'être étudiés attentivement et il pourrait être utile de constituer un comité composé de fonctionnaires du Secrétariat qui serait chargé de suggérer des formules pratiques d'assistance. Le représentant du Laos invite tous les pays qui sont en mesure de fournir leur aide, à examiner le bien-fondé de cette suggestion et à prendre l'initiative de proposer des mesures positives.

32. M. RACABARREN (Chili) dit que la délégation chilienne, qui, la première, a lancé il y a plus de huit ans

l'idée d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique, se félicite de voir que le projet de résolution reprenant cette idée est présenté maintenant par 39 pays. Il espère que la création du Fonds spécial recevra bientôt l'appui de tous les Membres de l'Organisation, au même titre que les programmes d'assistance technique qui doivent également leur origine à une initiative chilienne.

33. Comme sa délégation l'a déclaré au cours de la discussion sur l'industrialisation, le Gouvernement chilien s'emploie à renforcer tous les secteurs de l'économie nationale par des programmes d'industrialisation et des plans tendant à la diversification des cultures. Cependant, il n'a pas les moyens de financer ces projets et il espère recevoir une aide du Fonds spécial.

34. Pour ce qui est de l'organisation du Fonds spécial, la délégation chilienne estime qu'il faut s'efforcer de centraliser et de coordonner les travaux de toutes les institutions telles que la Banque, le Fonds monétaire international, la Société financière internationale, le Bureau de l'assistance technique et les commissions économiques régionales qui apportent leur aide aux pays sous-développés. Il sera plus facile, alors, de voir comment les divers projets mis en œuvre dans les pays sous-développés pourront être financés dans les meilleures conditions. La proposition formulée dans le projet de résolution des 39 puissances aidera à y parvenir puisqu'elle recommande non seulement d'élaborer un projet de statuts pour le Fonds spécial des Nations Unies, mais aussi d'étudier les nouvelles mesures qu'il conviendrait de prendre afin que ses opérations puissent commencer prochainement.

35. Bien que plusieurs pays industriels se soient montrés peu disposés à participer au Fonds, la bonne volonté de la France et de la Pologne est particulièrement frappante. L'attitude de la France, notamment, qui a offert une contribution de 15 millions de dollars, devrait faire réfléchir les pays industriels qui estiment que le moment n'est pas encore venu de créer le Fonds. Le représentant d'Haïti a fait remarquer que les 250 millions de dollars jugés nécessaires pour que le Fonds puisse commencer ses opérations représente approximativement le coût d'un grand porte-avion. Cette comparaison montre bien quel faible pourcentage des sommes considérables qui sont dépensées pour les armements suffirait à créer le Fonds qui permettrait d'améliorer le sort de millions de personnes dans les pays sous-développés.

36. Si M. Racabarren a bien compris, la délégation des Etats-Unis soutient que la création du Fonds doit être remise à plus tard parce que l'opinion publique n'est pas prête à accepter une augmentation des impôts destinés à financer les contributions au Fonds. A ce propos, il fait valoir que de nombreuses organisations, aux Etats-Unis et ailleurs, se sont prononcées en faveur de cette idée, notamment la Commission des Eglises pour les affaires internationales et la Chambre de commerce internationale. Le peu d'empressement à participer au Fonds s'explique peut-être par une préférence pour les formes d'assistance bilatérales. Le Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique aurait un caractère essentiellement multilatéral, ce qui éviterait les inconvénients des arrangements bilatéraux. Le Chili est depuis longtemps partisan d'un système d'assistance multilatérale parce qu'il y voit la garantie que l'aide sera fournie de manière désintéressée, indépendamment de considérations étrangères.

Le Chili reconnaît toute la générosité dont les Etats-Unis font preuve dans leurs programmes d'aide bilatérale à un certain nombre de pays mais croit, néanmoins, que cette aide s'exerce plutôt dans le domaine militaire que dans le domaine économique et qu'elle est moins fructueuse qu'une assistance multilatérale.

37. Il est clair pour tout le monde qu'il n'est plus possible d'ajourner la création du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique. De nombreux pays, au bord du désespoir, attendent que le Fonds spécial apporte au moins une solution partielle à leurs problèmes économiques. L'Amérique latine, en particulier, où la population s'accroît de 2,5 pour 100 par an et où le revenu par habitant décroît régulièrement, a un besoin urgent de l'assistance financière que le Fonds envisagé pourrait lui fournir pour améliorer l'infrastructure sociale et économique et élever le niveau de vie. De nombreux pays d'Amérique latine ont été gravement handicapés par la deuxième guerre mondiale et par l'inflation qu'elle a provoquée. En outre, le montant des transferts de bénéfices d'Amérique latine aux capitalistes privés des Etats-Unis entre 1946 et 1952 a dépassé de beaucoup celui des capitaux américains investis dans cette région pendant la même période. L'Amérique latine peut s'attendre à un avenir bien sombre si elle ne reçoit pas prochainement une assistance financière accrue. L'idée de créer un Fonds spécial a été abondamment discutée et le moment est venu de passer à l'action.

38. Dans la situation actuelle de compétition entre les deux plus grandes puissances mondiales, le rôle de l'Amérique latine doit être celui d'une force d'équilibre. Cependant, elle ne pourra jouer ce rôle que si elle reçoit une assistance qui lui permette de sauvegarder sa propre stabilité politique grâce au développement économique. Pour toutes ces raisons, le Chili donnera son appui au projet de résolution des 39 puissances.

39. M. ANIS (Egypte) fait observer que les capitaux internationaux disponibles pour des prêts à long terme et à faible intérêt sont très limités. Les institutions internationales de crédit existantes ne sont pas en mesure de répondre à toutes les demandes des pays sous-développés et c'est pourquoi il est urgent de créer le Fonds spécial pour alimenter en capitaux des projets non rentables qui ne peuvent pas être financés par les moyens actuels. Les arguments que l'on peut avancer en faveur de ce projet sont inattaquables: la question est à l'étude depuis plus de six ans; l'état actuel des affaires internationales justifie amplement la décision; les contributions au Fonds ne représenteront qu'une fraction minime des sommes dépensées pour les armements et la plupart des pays sont extrêmement favorables à l'idée. Un certain nombre de pays industriels, tout comme les pays sous-développés ont donné leur appui. De nombreuses institutions se sont également prononcées en faveur du projet, notamment la Commission des Eglises pour les affaires internationales. Plusieurs pays industriels ont annoncé qu'ils étaient prêts à participer au Fonds sans subordonner leur contribution au désarmement général. La délégation égyptienne soutient elle aussi que les deux questions sont effectivement tout à fait distinctes.

40. Plusieurs pays industriels ont invité les pays peu développés à dire exactement ce qu'ils souhaitent en la matière. Leurs vœux sont exprimés dans le projet de résolution des 39 puissances. Ce qu'ils veulent par-dessus tout, c'est que des mesures pratiques soient

prises pour hâter la création du Fonds. Les recommandations formulées dans le projet de résolution des 39 puissances ne sont pas de nature à susciter de faux espoirs puisque les mesures proposées ne portent que sur des questions préalables. Les auteurs du projet de

résolution ne cherchent à faire pression sur personne. Ils espèrent que la résolution obtiendra le plus large appui possible.

La séance est levée à 13 heures.